



CONCOURS

« Compliments Brunch - Rachelle Béry »

Règlement de participation

Le Concours « Compliments Brunch - Rachelle Béry » (le « Concours ») se déroule auprès des magasins Rachelle Béry du Québec et du Nouveau-Brunswick (chacun, un « Magasin Participant », et collectivement, les « Magasins Participants »).

Le Concours débute le jeudi 19 février 2026 à l'heure d'ouverture des Magasins Participants et se termine le mercredi 8 avril 2026 à 23h59 (la « Période du Concours »).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec ou du Nouveau-Brunswick;
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours; et
- Être un membre du Programme de récompense Scène+MC * (le « Programme »).

(un « Participant admissible »)

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins Rachelle Béry, des ambassadeurs et influenceurs IGA, Les Marchés Tradition, Rachelle Béry et Marché Bonichoix, des fournisseurs des prix et de leurs agences de publicité ou de promotion, ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu. Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

*SI LE PARTICIPANT N'EST PAS UN MEMBRE DU PROGRAMME : il peut devenir membre du Programme directement en ligne à l'adresse <https://www.sceneplus.ca/fr-ca/register> ou au comptoir du service à la clientèle d'un Magasin

Participant en complétant l'adhésion en ligne. L'adhésion au Programme est gratuite, mais nécessite un accès à Internet (il est possible d'avoir accès à Internet gratuitement dans divers lieux publics). Lorsque vous êtes inscrit comme Membre cumulant des points au Programme (le « **Membre** »), vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du Programme, telles que modifiées de temps à autre.

Le Participant doit s'assurer que les coordonnées inscrites dans son Compte de membre Scène+^{MC} (le « **Compte de membre** ») soient en tout temps exactes pour permettre à l'Organisateur du Concours de le contacter, le cas échéant.

Aux fins du présent Règlement, le Participant est la personne dont le nom apparaît au Compte de membre et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

2. COMMENT PARTICIPER

PARTICIPATION SANS ACHAT

Aucun achat nécessaire. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat, vous devez envoyer un courriel original à concoursgc@sobeys.com de trois cents (300) mots ou plus expliquant quel est le produit Compliments que vous aimez vous procurer chez Rachelle Béry. Veuillez remplir le formulaire officiel de Participation avec les informations demandées : votre numéro de membre Scène+^{MC} et l'adresse de votre Magasin Participant ainsi que votre prénom, nom, adresse courriel et numéro de téléphone (une « **Demande de participation sans achat** »). La Demande de participation sans achat devra être reçue par l'Organisateur du Concours au plus tard le dernier jour de la Période du Concours, le 8 avril 2026 à 23h59 Heure de l'Est (HE). En soumettant une Demande de participant sans achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Limite d'une (1) Demande de participation sans achat par jour par Compte de membre pendant la Période du Concours. La Demande de participation sans achat aura les mêmes chances de gagner que la Participation avec achat.

PARTICIPATION AVEC ACHAT

Tout achat de produits Compliments « Produit Participant » aux fins du Concours ou indiqués en Annexe de ce présent Règlement, acheté dans un Magasin Rachelle Béry Participant sur présentation de la carte Scène+^{MC}, pendant la Période du Concours, permet d'être automatiquement inscrit au Concours.

3. PRIX ET VALEUR AU DÉTAIL APPROXIMATIVE :

Il y a un (1) Prix à gagner pour toute la Période du Concours (le « Prix ») en 250 000 points Scène+ d'une valeur approximative de deux mille cinq cents dollars (2,500\$ CA).

La valeur totale du prix offerts dans ce concours est de deux mille cinq cents dollars (2 500\$ CA).

Le Prix sera envoyé par voie postale ou électronique par l'Organisateur du concours.

Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du concours ne l'autorise explicitement, à leur discrétion exclusive). Aucune substitution de prix ne sera possible, sauf à la discrétion des Organisateurs du Concours. Celles-ci se réservent le droit, à leur discrétion

exclusive, de remplacer le prix, ou une portion de celui-ci, par un autre prix de valeur équivalente ou supérieure, y compris, mais à la discrétion exclusive des Organisateur du Concours, par un montant en argent. Le prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet et l'adresse de courriel valide vérifiables sont inscrits sur le Compte associé à la Participation en question.

4. CHOIX DES GAGNANTS

Un seul tirage aura lieu le mardi 21 avril 2026 à 10h00 (HE) (la « **Date du Tirage** ») dans les bureaux de l'Organisateur du concours situés au 11281 boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord (Québec) H1G 3J5, au cours duquel un (1) Participants est sélectionnés de façon électronique et aléatoire parmi toutes les Participations reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions éligibles reçues pendant la période du concours, conformément au présent règlement.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par courriel et/ou par téléphone les Participants Sélectionnés pour les Prix Secondaires ainsi que pour le Prix Principal au moyen des coordonnées indiquées dans leur Compte de membre.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données de son Compte de membre soient à jour. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes qui n'auront pas été mises à jour dans le Compte de membre des Participants.

Chaque Participant Sélectionné aura quarante-huit (48) heures, suite à la première communication, pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant Sélectionné recevra un Formulaire d'Exonération (le « **Formulaire d'Exonération** ») à l'adresse courriel indiquée dans son Compte de membre. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de l'horloge de l'Organisateur du Concours.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX SECONDAIRE OU PRINCIPAL, chaque Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématique;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'Exonération dans un délai de vingt-quatre (24) heures à partir de la réception du Formulaire d'Exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conformer au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;
- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le Prix Principal et les Prix Secondaires, si le Participant Sélectionné a) donne une

réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné).

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations au Tirage colligées ou envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

5. ATTRIBUTION DES PRIX

Les points Scène+^{mc} seront déposés sur le Compte de membre du Gagnant. Le Compte de membre crédité des points Scène+^{mc} sera uniquement celui utilisé par le Gagnant lors de sa Participation. Aucun transfert de points Scène+^{mc}, total ou partiel, ne peut être réalisé sur un Compte de membre tiers. Le Prix en point Scène+^{mc} n'est pas convertible en argent comptant et doit être accepté tel quel.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur du Concours, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin

de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues au Compte de membre Scène+MC, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours à l'adresse <https://www.rachellebery.ca/fr/concours> ou au comptoir de service des Magasins Participants.

Le nom des gagnants du Concours sera disponible à l'adresse <https://www.rachellebery.ca/fr/concours> et au comptoir de service des Magasins Participants au plus tard dans les soixante (60) jours suivant le dernier Tirage (le mercredi 21 avril 2026) et ce pour une période minimale de dix (10) jours.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par rachellebery.ca. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du Concours et non à rachellebery.ca ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, le Partenaire et Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de

décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme rachelebery.ca et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

Scène+MC est une est une marque de commerce de Scène Plus IP Corporation utilisée sous licence par Sobeys Capital Incorporée et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

ANNEXE

Produits participants

608825	COMP GAUFRES ORIGINALES SGLUT 12/320G	EA
608841	COMP GAUFRES BLEUETS SGLUT 12/320G	EA
229077	COMP FROM CREME BRIQUE 18/250G	EA
650653	COMP FROM CREME SLACT 18/250G	EA
229075	COMP FROM CREME LEGER BRIQUE 18/250G	EA
618874	COMP TART FROM CREME ORIG 12/227G	EA
618877	COMP TART FROM CREME LEGER 12/227G	EA
729123	COMP BIO BEURRE SALE 12/250G	EA
729124	COMP BIO BEURRE NON SALE 12/250G	EA
729119	COMP BIO FROMAGE CHEDDAR FORT 14/200G	EA
729120	COMP BIO FROM MOZZ PART ECREME 14/200G	EA
484129	COMPGRN BEURRE ARACH CRM 100% 12/500G	EA
428917	COMP MIEL BRUT NON PASTEURISE 12/750G	EA
440168	COMPGRN BEURRE AMANDES 100% NAT 12/340G	EA
595900	COMPGRN BEURRE AMANDES 100% CROQ 12/340G	EA
987305	COMP BEURRE CAJOU CREM 12/500G	EA
493607	COMPBIO CAFE EQUITB DECAF GRAINS 12/275G	EA
493610	COMP BIO CAFE MEL EXPRESSO 12/275GR	EA
493612	COMP BIO CAFE MELANGE PERUVIEN 12/300G	EA
1303324	COMPORG SIROP ERABLE AMBRE 100% 12/1L	EA
606633	COMPBIO GRANOLA AMANDES 12/325G	EA
606640	COMPBIO GRANOLA VAN CITROUILLE 12/325G	EA
607034	COMPBIO GRANOLA BAIES 12/325G	EA
469158	COMP SGLUT CEREALES CORN FLAKE 8/300G	EA
402436	COMP TISANE MENTHE POIVREE 6/30G	EA
402435	COMP TISANE CAMOMILLE 6/20G	EA
505889	COMP TISANE CITRON GINGEMBRE 6/40G	EA
157022	COMP BIO CONFITURE DE FRAISES 12/250ML	EA
157035	COMP BIO CONFITURE FRAMBOISES 12/250ML	EA
730748	COMP BIO GRUAU RAPIDE 12/1KG	EA
634767	COMP COMPOTE SUPERSQ BLEUET FRAM 6/4X90G	EA
634772	COMP COMPOTE SUPERSQ CAR PEC 6/4X90G	EA
575562	COMP COLL POMME SUPERSQZE FRAIS 3/12X90G	EA
438495	COMP COLLAT POMME SUCREE 12/6X113G	EA
438510	COMP COLLAT POMME NON SUCR 12/6X113G	EA
819822	COMP COLLAT POM PECHE MANGUE 12/6X113G	EA
171912	COMP COLLAT POM FRT CHAMPS 12/6X113G	EA
774891	COMP PUREE DE POMMES NSUCREE 12/620ML	EA